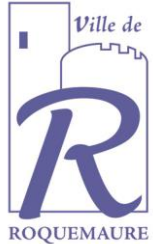


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Date 27/07/2020

Ville de Roquemaure

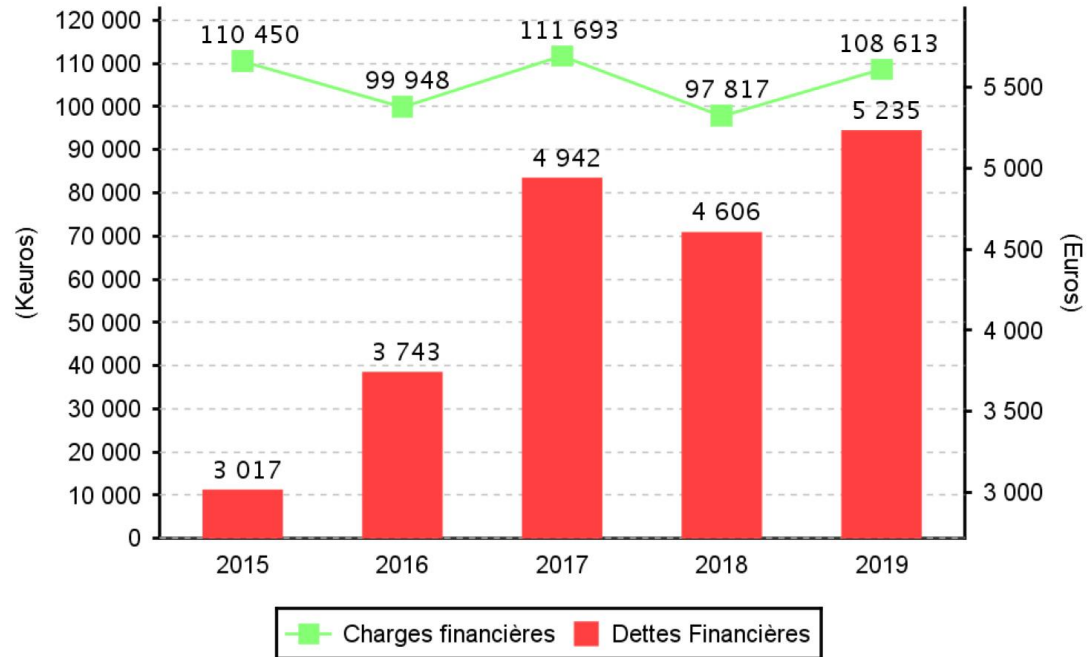


Partie 1 :

Analyse Financière de la Ville de Roquemaure fin 2019

extrait du bilan 2014-2020, rédigé par l'équipe municipale précédente (pages 1 à 35)

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrites précédemment par la collectivité. L'annuité de la dette se subdivise :

- Une annuité en capital
- Des frais financiers

Endettement comparatif

Sur fond rouge : moyenne de la strate

En Euro	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Dette au 31.12	5 218 000	4 588 000	3 898 000	3 744 000	3 018 000	3 232 000
Dette par habitant	929	818	691	664	540	585
Strate 5 000 à 10 000 hab.		820	849	842	862	870
Annuité de l'emprunt	479 000	908 000	454 000	373 000	389 000	400 000
Annuité / habitant	85	162	81	67	70	72
Strate 5 000 à 10 000 hab		108	109	123	119	112
Dette au 31.12 / RRF *	86,7 %	77,5 %	64,7 %	72,5 %	56,3 %	63,5
Strate 5 000 à 10 000 hab		74,6 %	72,8 %	72,4 %	73,4 %	75,1 %
Annuité / RRF *	8 %	15,3 %	7,6 %	7,2 %	7,3 %	7,8 %
Strate 5 000 à 10 000 hab		9,6 %	9,4 %	10,6 %	10,2 %	9,7 %

* Recettes réelles de fonctionnement

- L'annuité 2018 contient le remboursement de 500 K€ de l'emprunt de 18 mois, il en résulte une distorsion des ratios.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>En Euro</i>	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Recettes	6 487 677	6 240 701	6 603 166	5 673 771	5 737 838	5 395 895
Dépenses	5 889 176	5 997 035	5 822 438	5 247 545	5 002 710	4 730 169
Résultat de l'exercice	598 501	243 666	780 728	426 226	735 127	665 726
Report exercices antérieurs	951 400	1 081 942	1 039 623	1 536 173	1 482 397	1 516 159
Report sur l'exercice 2017 *			54 950			
- Affecté à l'investissement	- 675 431	- 374 208	- 793 359	- 922 776	- 681 350	699 488
Résultat 	874 470	951 400	1 081 942	1 039 623	1 536 173	1 482 397

* Consolidation des budgets annexes (Eau & Assainissement, Office de tourisme) et solde CCCRG

Les dépenses de fonctionnement 2019 de la commune

En €/hab	2019			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	235	272	268	262
Charges de personnel	568	534	547	534
Charges de gestion courante	102	138	117	117
Charges réelles financières	19	41	32	23
Charges réelles exceptionnelles	0	6	6	6

Strate de référence :

Population : 5539

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

Personnel

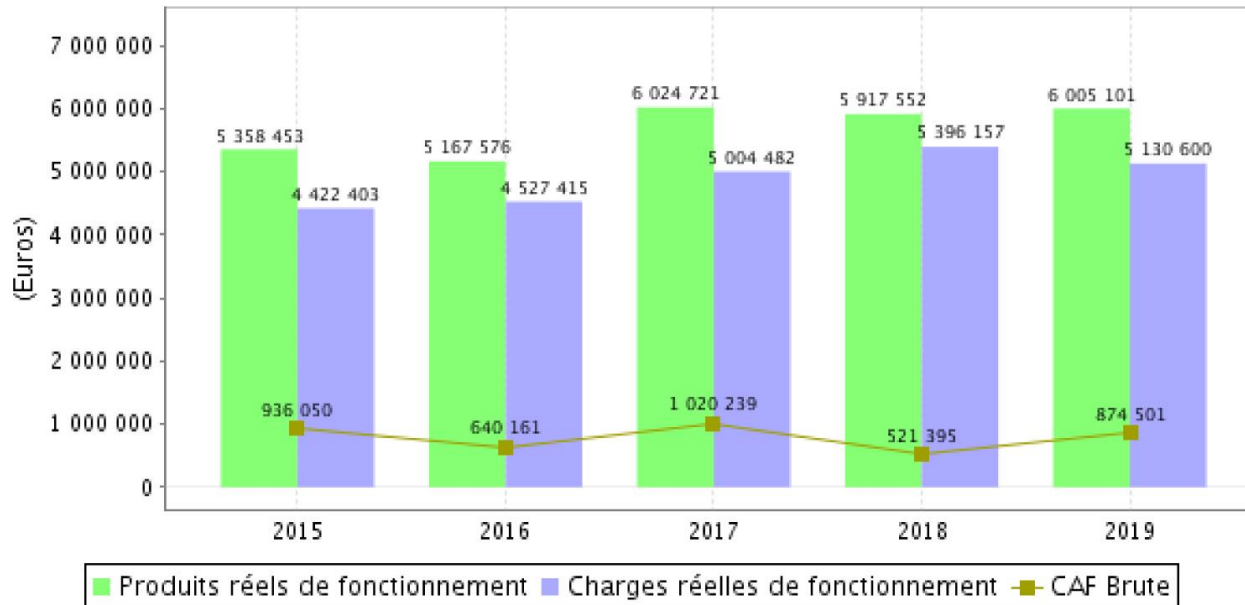
Charges de personnel

<i>En Euro</i>	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Dépenses nettes	5 718 944	5 846 225	5 587 072	4 906 007	4 644 553	4 427 852
Frais de personnel bruts	3 184 358	3 165 422	3 088 365	2 801 503	2 770 823	2 658 088
- Rbt de Frais de personnel	- 133 961	- 109 983	- 202 190	- 341 538	- 325 164	- 288 536
= Frais de personnel nets	3 050 397	3 055 439	2 886 175	2 459 965	2 445 659	2 369 552
<i>Personnel net / Dépenses nettes</i>	53,3 %	52,3 %	51,7 %	50,1 %	52,7 %	53,5 %
Strate 5 000 à 10 000		56,5 %	51,7 %	50,8 %	50,7 %	51,4 %

Corrigé des effets de la mise à disposition au CCAS



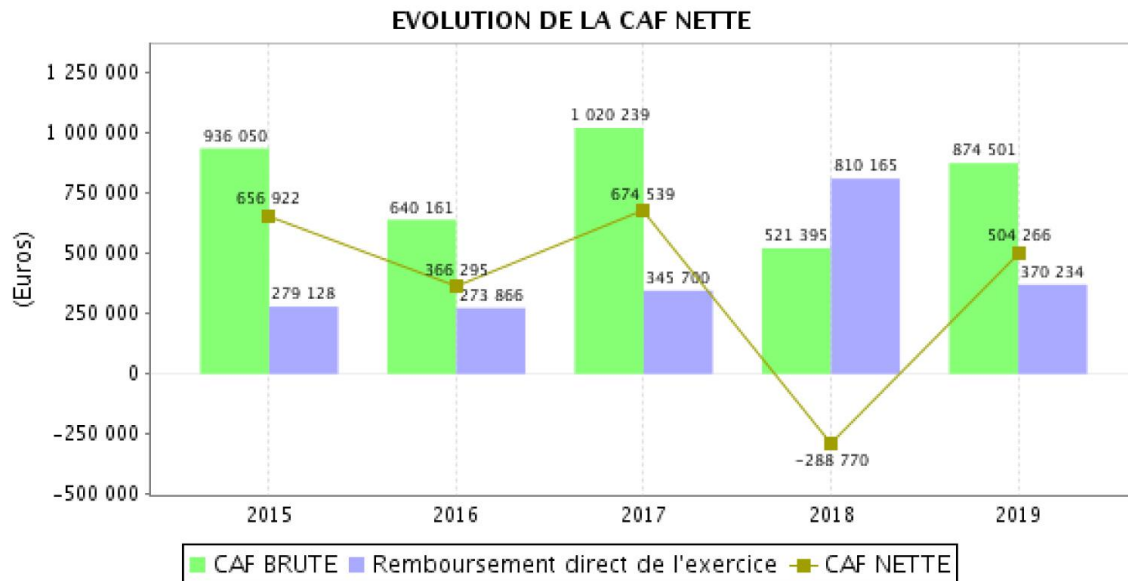
EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



La capacité d'autofinancement représente la différence entre les produits réels de fonctionnement (encaissables) et les charges réelles de fonctionnement (décaissables)

La **CAF brute** est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissements (remboursement de la dette, dépenses d'équipement,,)



La CAF Nette = CAF Brute – remboursement des dettes en capital (emprunt par ex)
 Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement
 C'est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées

LA CAPACITÉ FINANCIÈRE

<i>En K Euro</i>	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Résultat de l'exercice	599	244	780	426	735	665
Excédent Brut d'Exploitation	904	508	945	783	1 024	936
CAF Brute	875	521	1 020	640	936	849
CAF Nette	504	- 289	675	366	657	556
CAF nette par habitant en €	91	- 52	121	65	119	101
Strate 5 000 à 10 000 hab .en €	115	111	96	84	83	88
Fonds de roulement	1 501	1 406	423	763	1 095	1 748
Coefficient d'épargne brute	14,6 %	8,8 %	16,9 %	12,4 %	17,5 %	16,7 %
Capacité de Désendettement - années	5,9	8,8	3,8	5,7	3,2	3,8
Capacité de désendettement - années hors emprunts opération gendarmerie	3,7					



Le fond de roulement = trésorerie + créances-dettes (= 875K€ (fonctionnement) + 626K€ (investissement))

Capacité de désendettement = en cours de la dette /CAF brute (seuil <11)



Partie 2 :

Orientation Budgétaire 2020
en dépenses de fonctionnement

Taxe d'habitation :

Elle a été figée au niveau 2019 : 12.99%

Recette : 1 036 472 €

Taxe foncière

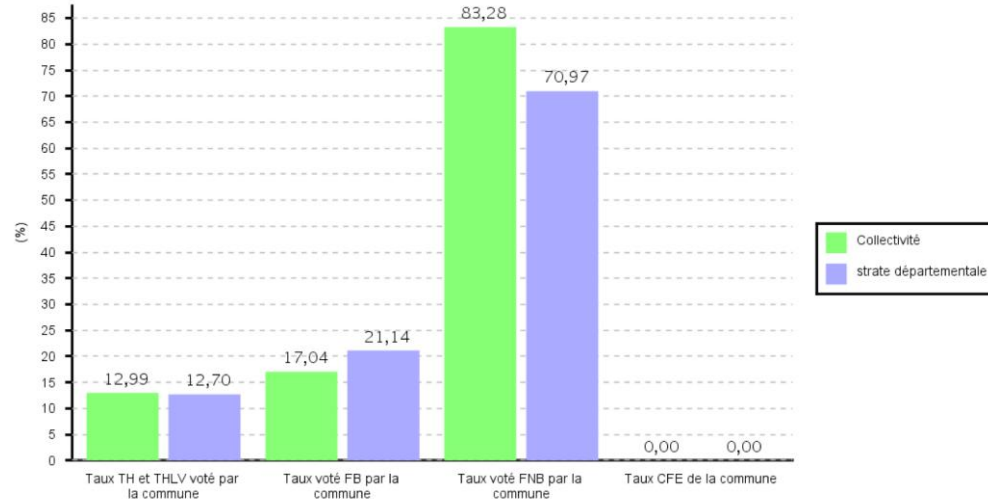
Elles sont maintenues au taux 2019

17.4% pour la TF PB

83.28% pour la TF PNB

Recettes envisagées : 1 128 218 € + 140 910 €

COMPARAISON DES TAUX EN 2019



Fond de péréquation ressources communales et intercommunales : 107 000 €

Droit de mutation à titre onéreux : 200 000 €

Taxe sur les pylones électriques : 20 000 €

Taxe sur la consommation finale d'électricité : 140 000 €

**Dotations de l'état : Dotation globale de fonctionnement (DGF) 632 803 €
(pour 687 100 € en 2019) comprenant :**

Dotation forfaitaire : 298 855 €

Dotation de solidarité rurale Bourg Centre : 217 817 €

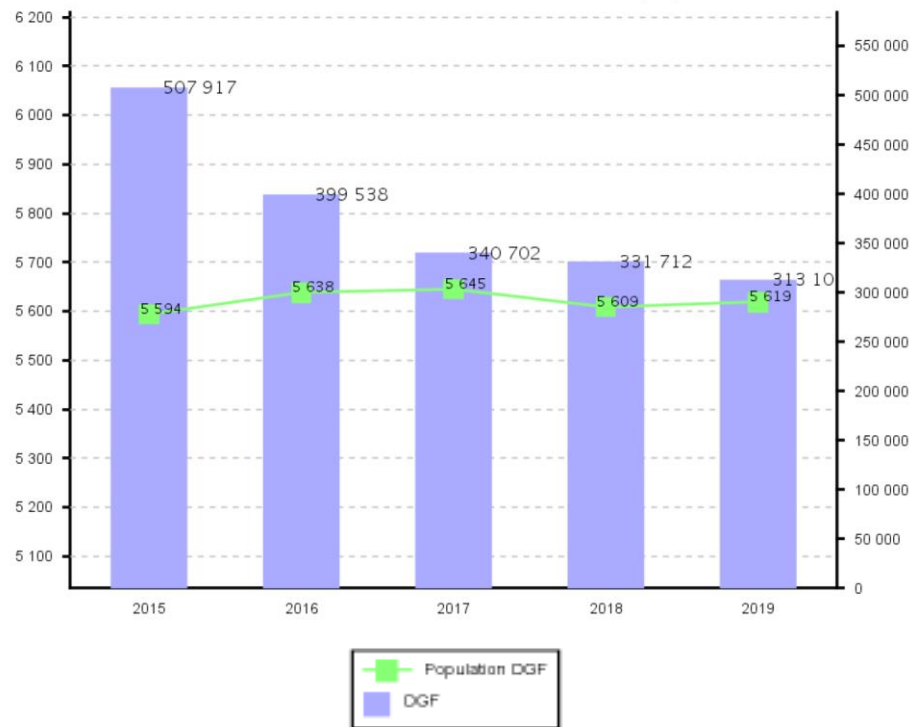
Dotation de solidarité rurale Péréquation : 82 972 €

Dotation nationale de péréquation : 33 159 €

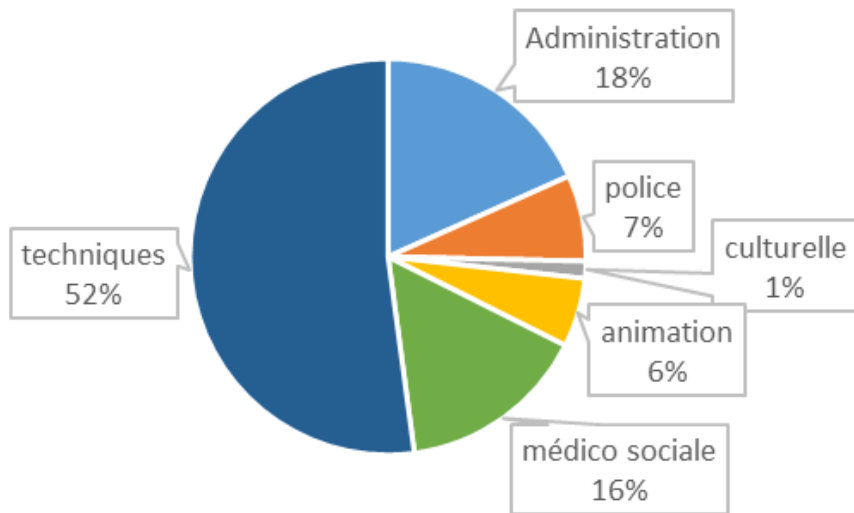
**Attribution de compensation GA inchangée par rapport
à 2019 : 1 316 000€ (idem 2019)**

Pas de Fond concours du GA pour l'instant

Évolution de la DGF et de la population DGF

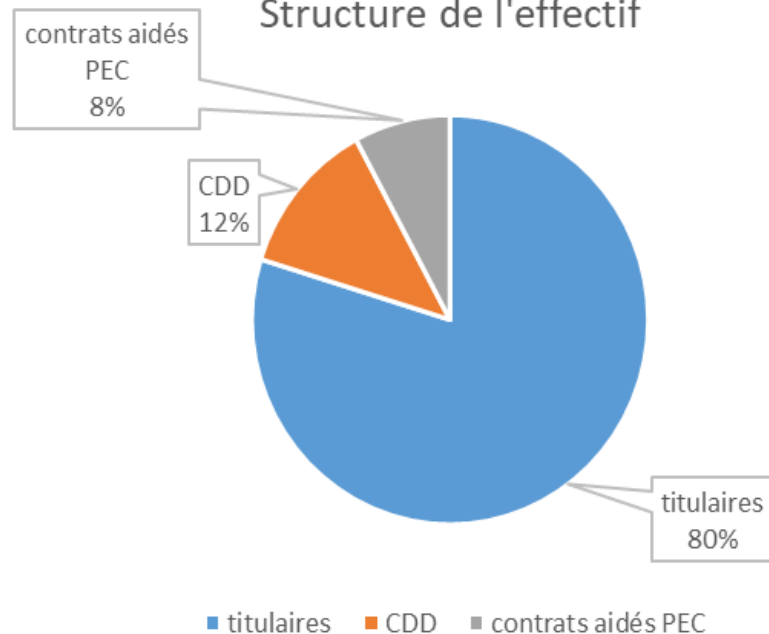


Structure de l'effectif



- Administration ■ police ■ culturelle ■ animation
- sportive ■ médico sociale ■ techniques

Structure de l'effectif



- titulaires ■ CDD ■ contrats aidés PEC

PEC : Parcours Emploi Compétences : emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, objectif : l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

► **Maintien des dépenses de charge de personnel**

Pas d'augmentation d'effectif, à l'exception de l'embauche en T4 d'un ASVP

Prime Covid attribuée par l'équipe municipale précédente : 26 000 €

Rupture conventionnelle accordée par le Maire sortant à une salariée de la Mairie : 37 941 €
(soit 16 733.76€ + 24 mois d'ARE d'un montant mensuel de 883.66 €)

Régularisation Syndicat du Collège : 20 483 €

► **Dépenses Ecoles**

Augmentation de la participation communale pour l'achat de documentation pour les enfants des écoles

Passage de 40 à 45 €/enfant et par an

Augmentation pour les petits travaux d'entretien annuels dans les écoles. Hors travaux important :

35 K€ pour l'école maternelle

40 K€ pour les écoles primaires

Fêtes et manifestation :

Suppression du Festival Roquemaure 2 rire

Suppression pour cause du risque Covid 19 : Fête de la Musique, Fête votive

Maintien du Repas républicain

Création de plusieurs manifestations de taille moyenne (Food truck avec animation musicale...)

Vie associative

Augmentation exceptionnelle de subvention pour des associations en difficulté, au service des enfants

Prise en compte des dépenses supplémentaires liées au Covid 19 : 40K€

(+ Demande de participation de l'état à 50% à faire)



Partie 3 :

Premiers éléments de programmation budgétaire
principaux investissements
sur les 3 années à venir

PROJET GENDARMERIE



Dépenses prévisionnelles : 5928 K€

Terrain : 449 K€

Construction : 5373 K€

+ Branchements aux réseaux (EP, EU, fibre optique, Alimentation électrique) : 106 K€

Recettes : 1210 K€

Subvention Etat : 660 K€

DETR notifié : 275K€ (RAR 2019)

DETR non notifié : 275 K€ (nouvelle demande à faire)

1 Contribution GA pour gendarmerie demandée

Loyer annuel selon une Convention à finaliser (elle est signée tous les 9 ans et réévaluée tous les trois ans)

Emprunts à prendre :

Si recettes confirmées et coût du projet maintenu, l'emprunt nécessaire sera de : **4.720 K€**

1- Emprunt terrain : 500 K€ en 2016

2- La Segard a reçu au 1/7/2020 : 1.050 K€

Il reste à financer : 3170 K€

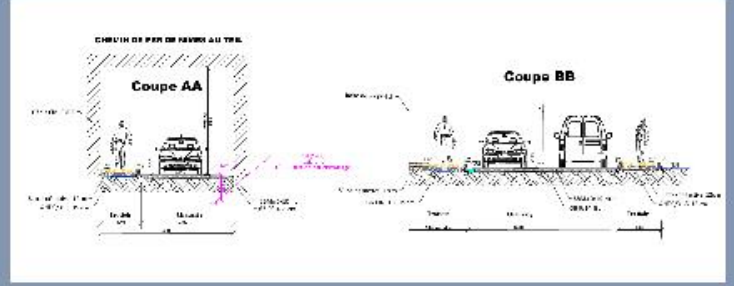
3- Emprunt 1.200 K€ en début 2020 (RAR 2019)

4- Emprunt à venir pour finir le projet en fonction des autres recettes reçues : 1970 K€

À la fin du projet le niveau d'emprunt de la commune sera de : 5218 K€ *+ 1200 K€ + 1970 K€

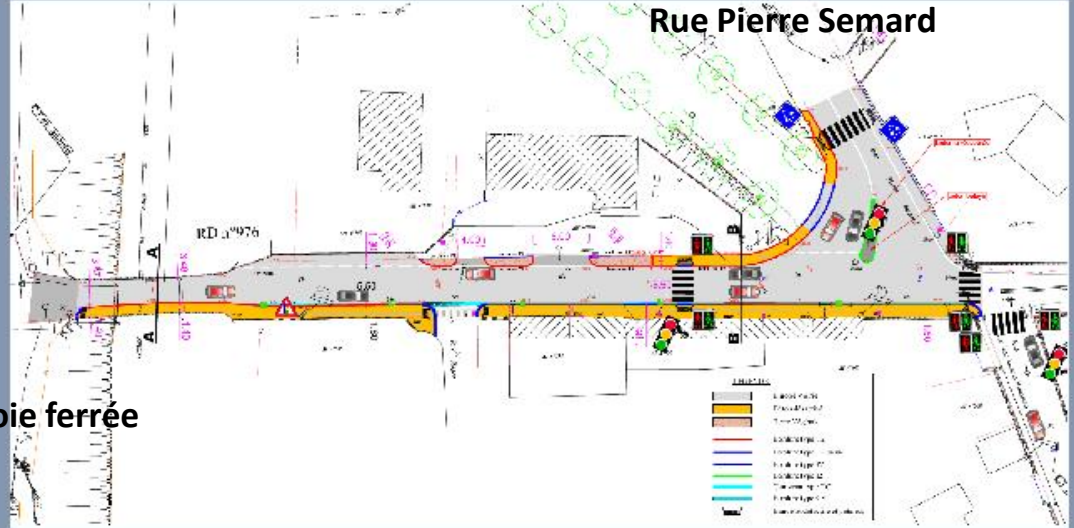
Emprunt de l'ordre de 8M€

* Capital au 01/01/2020



**Projet
AVENUE
DE LA
GARE**

Voie ferrée



Tronçon :
Zone Planet
ZA de la Défraisse

PROJET ROUTE D'AVIGNON



1- Travaux Avenue de la Gare / Route de Nimes (après déduction faite des aides Smeg et Enedis) :

Dépenses :

Travaux réseaux secs : 123.1 K€

Travaux voirie : 174 K€*

2- Travaux route d'Avignon (zone Le Planet – ZA La défraise) (après déduction faite des aides Smeg et Enedis)

Dépenses :

Travaux réseaux secs : 121 K€

Travaux voirie : 227K€ (en 2021)

Autre Recette envisagée : demande de contrat départemental, déposée pour 2021.

3- Réfection autres voiries

Chemin de Lirac : 30K€

Enveloppe budgétaire en cas d'urgence : 30 K€

Etablissement d'un plan de Priorisation pour 2021/2020 en cours

* Subvention Département de 64,5 K€ à intégrer pour diminuer le coût à la charge de la commune

Travaux d'aménagement énergétique GYMNASE

Dépenses : 735 K€

+ 360 K€ si option photovoltaïque

Recettes :

DETR : 300 K€
(déjà reçue 172 K€)

Département : 150 K€

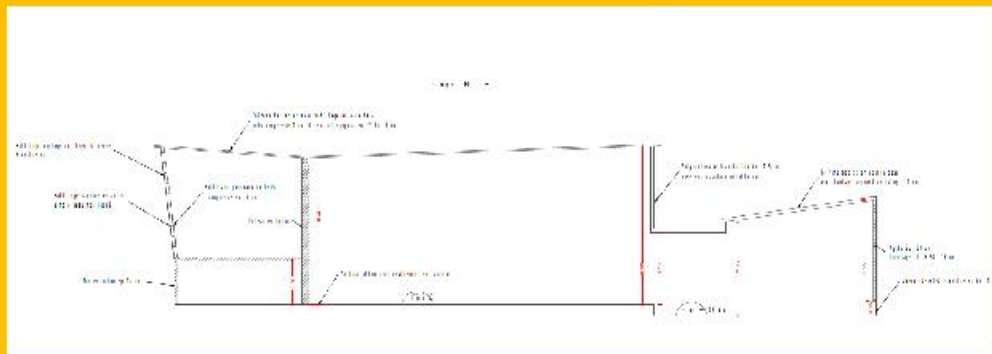
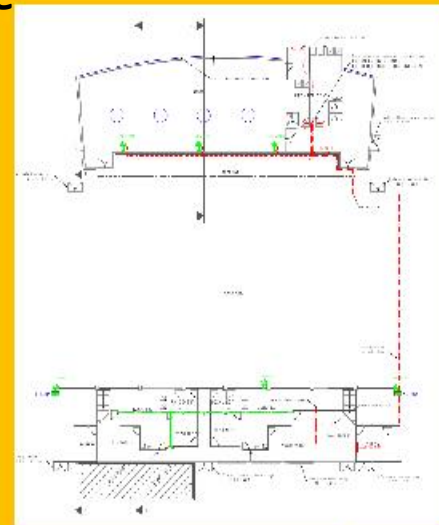
Région :
130 K€ sans photovoltaïque

273 K€* avec photovoltaïque

Reste à la charge de la commune :

21% sans photovoltaïque
ou 34 % avec Photovoltaïque

*montant exact à confirmer



Chauffage, éclairage de secours, video surveillance et mise en conformité électrique

Dans le bâtiment de
l'ancien Lavoir de la ville*

Avantages :

Terrain gratuit
bâtiment en bon état

250 m² au sol

Possibilité de faire un étage
à terme

Pré-chiffrage : 800 K€

Reste à la charge de la commune :

- moins de 50% du montant total

- Loyer mensuel envisageable : 7€/m²

*En lieu et place d'un projet de musée des vieux outils évalué à 900K€



PROJET MAISON MEDICALE



ESCATILLON POUSTERLE



Contrat territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée avec le GA, dans le cadre du **Contrat Bourgs Centres**
En vue de l'amélioration du cadre de vie, la revitalisation des commerces de la commune et la restructuration du centre-ville (cf. dossier 22)

Ce projet comprendra :

Projet d'aménagement du Bd National + esplanade Place de la Pusterle et circulation douce associée

La piétonisation du centre-ville : Place de la Mairie/ rue de la Liberté

Aménagement du parking de la Pusterle/Miémart

Le déplacement du Marché au centre-ville

Revégétalisation de l'espace

Rénovation du Mur des péagers et de l'escalier d'accès à la tour de la Reine

Chiffrage en cours

Nota : le projet du Pôle culturel (passerelle piétonne à 700 K€, théâtre de verdure et restructuration du bâtiment Filature à 3 250 K€) est reporté

Nouvelle implantation à l'étude : Route de Nimes

Quartier du Pesquier

Avantages:

À simplement 1,2 km de l'entrée de la ville

Surface : 1 Ha

Coût pour la commune réduit : Terrain propriété de la commune

Existence : eau, électricité, fibre

Liaison téléphonique satisfaisante

Révision PLU à faire

PROJET CASERNE POMPIERS



Accord SDIS pour ce lieu d'implantation

Accord du département (sortie véhicules sur la départementale)

Véhicule police municipale : 15 K€

Achat véhicule pour Services techniques : 35 K€

Remplacement ou réparation des poteaux incendie NC ou HS : 30 K€ en 2020

Alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) des écoles primaires et maternelle (ERP) : 15 K€

Aire de jeu de Miémart : 50 K€

Panneau affichage Mairie : 10 K€

Illuminations de Noel : 10 K€ (dépense annuelle)

Eclairage des terrains de tennis derrière la crèche et suppression du projet de Pôle Sportif dans l'Île de Miémart, évalué à 750 K€ :

Chiffrage à lancer

